



Règlement de la Bourse aux Vélos

Samedi 21 septembre 2019

Quimper/esplanade F. Mitterrand

Association Kernavélo

Espace associatif Quimper Cornouaille
53, impasse de l'Odét
29000 Quimper
www.kernavelo.org

- 1) La bourse a pour but de mettre en relation des vendeurs et des acheteurs de vélos ou d'accessoires vélo (accessoires de portage ou de transport d'enfant qui peuvent être vendus séparément d'un vélo). Kernavélo sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
- 2) Kernavélo assure la surveillance du vélo/de l'accessoire entre le moment de la dépose et celui de la vente, ou de la reprise qui ne peut dépasser 18h30 .
- 3) **Kernavélo prélève 10% sur le prix des vélos ou accessoires vendus.** Ce pourcentage est destiné à compenser le bénévolat valorisé de ses membres et à contribuer à financer les frais courants de l'association. **Aucune commission n'est prise sur les invendus.**
- 4) **Dépose des vélos / des accessoires :**
 - **La dépose se fait essentiellement entre 9h30 et 12h**
 - **Le déposant doit impérativement produire une pièce d'identité.**
 - Il précise le prix de vente du vélo/ de l'accessoire. Un prix de vente soldé (d'au moins 10% du prix initial) peut être envisagé après 15h.
 - Kernavélo se réserve le droit de discuter le prix du vélo/de l'accessoire et de signaler au déposant et aux acheteurs potentiels les défauts importants remarqués, en particulier sur la sécurité.
 - **Kernavélo remet au déposant un certificat de dépôt** portant le numéro de vente.
 - Le vélo est sécurisé dans l'enclos avec son numéro et son prix.
- 5) **Vente des vélos / des accessoires**
 - **La vente a lieu de 13h à 17h30.**
 - Selon le souhait du déposant, le vélo/l'accessoire pourra être soldé, d'au moins 10%, à partir de 15 h. Cette possibilité est indiquée sur l'étiquette du vélo/de l'accessoire.
 - L'acheteur règle le montant du vélo/de l'accessoire avant de le sortir de l'enclos. Il pourra payer en espèces ou en chèques. Dans ce dernier cas, il fera deux chèques l'un pour le déposant, l'autre pour Kernavélo correspondant au prélèvement réalisé sur les transactions.
 - Une facture est remise à l'acheteur, portant les coordonnées du déposant.
- 6) Le reversement au déposant du produit de la vente a lieu de 15h à 18h30. **Le certificat de dépôt doit être restitué par celui-ci à Kernavélo.**
- 7) La reprise par les déposants des vélos/des accessoires non vendus se fait entre 17h30 et 18h30. **Le certificat de dépôt doit être restitué à Kernavélo.**
- 8) **Attention : Les vélos/ les accessoires non repris par les déposants pour 18h30 seront considérés comme abandonnés et deviendront la propriété de Kernavélo.**